



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

**Conseil Communautaire**

2021-05-27

Séance du Jeudi 27 Mai 2021

L'an 2021, le 27 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 21 mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 21 mai 2021.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**  
Nombre de membres présents : **43**  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **12**  
Nombre de membres excusés : **2**  
Nombre de membres absents : **4**

**Date de convocation :**  
**21 mai 2021**

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :**

**→ 3 JUIN 2021**

**et affichage le :**

**→ 3 JUIN 2021**

**1 - Commande Publique**  
**1.1 - Marchés Publics**

**Objet : Marché de location achat d'un camion de transport**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* <u>Représenté(e) par :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	

**CONDE-EN-NORMANDIE**

M. Xavier ANCKAERT

x

Mme Nathalie BOUILLARD

X : M. Pascal DALIGAULT

Mme Catherine CAILLY

X : Mme Valérie DESQUESNE

M. Pascal DALIGAULT

x

X : M. Jean-Pierre MOURICE

M. Sylvain DELANGE

Mme Valérie DESQUESNE

x

M. Jean ELISABETH

x

Mme Najat LEMERAY

X : M. Xavier ANCKAERT

**LA VILLETTE**

M. Daniel BREARD

X : M. Arnaud BREARD

**PERIGNY**

Mme Jean-Christophe MEUNIER

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	x				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	x				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	x				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAUT	x				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAUT	x				
Mme Bernadette LEROY				x	
M. Georges RAVENEL	x				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE	x				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE			X : M. Denis JOUAUT		
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	x				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS					x
M. Eric MARTIN					x
Mme Natacha MASSIEU				x	
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		*Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	x				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON					x
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER			X : Mme Marie-Noëlle BALLE		
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Marie-Odile MOREL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN			X : M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER			X : M. Régis PICOT		
M. Régis PICOT	x				
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY			X : M. Corentin GOETHALS		
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>43</b>		
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			<b>21</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			<b>55</b>		

M. Alain DECLOMESNIL donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le camion de transport des bennes de déchèteries de l'Intercom de la Vire au Noireau ne pouvant plus rouler (camion de 2005 avec plusieurs problèmes mécaniques ...), depuis mi-avril 2021 date où ce véhicule aurait dû passer au contrôle technique.

Un camion est actuellement loué pour une période de 3 mois pour permettre aux services de l'Intercom de la Vire au Noireau de lancer un marché de location achat.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 2 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	Location d'un camion avec bras articulé 20 T sur 9 mois
TO001	Option d'achat du camion au terme des 9 mois de location

La durée du contrat de chaque tranche est fixée comme suit :

Tranche(s)	Délai	Date de début	Date de fin	Précisions
TF	9 mois	19/07/2021	18/04/2022	
TO001	1 jour	19/04/2022	20/04/2022	Achat à l'achèvement du contrat de location

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Descriptif complet du véhicule et du bras articulé	20.0 %
2.2-Descriptif détaillé du service après-vente proposé, du dépannage notamment des délais d'intervention et du prêt éventuel d'un véhicule de remplacement, des garanties de la tranche ferme et de la tranche optionnelle notamment la durée et son contenu	20.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement Incidence énergétique et environnementale du véhicule sur toute sa durée de vie, notamment son empreinte carbone, sa consommation d'énergie, ses émissions de dioxyde de carbone (CO2) et ses émissions de composés d'azote et d'oxygène (NOx), de composés hydrocarbonés non méthaniques (HCNM) et de particules.	20.0 %

Suivant les avis favorables de la commission « déchets ménagers » réunie le 19 mai 2021 et du Bureau communautaire réuni le 17 mai 2021, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à lancer et ensuite à signer le marché de traitement des déchets des déchèteries de l'Intercom de la Vire au Noireau et tous les documents afférents.

### VOTE

#### Vote ordinaire à main levée :

Pour : 53 Contre : 0 Abstentions : 2

Adopté à la majorité  Adopté à l'unanimité  Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,

SOUS-PREMIER MARS ANDREU SABATER  
DE VIRE

- 3 JUIN 2021



Reçu le